



faux et usage de faux ,vice cachee,et mise en danger

Par **cool74**, le **13/09/2019** à **22:08**

bonjour j ai acheter un vehicule avec une carte gris au nom du premier proprietaire marquer vandu le sans date ni signature le vendeur ma fait un certificat de vente a son nom a lui qui et le deuxieme proprietaire et pas de carte grise a son nom il ma fourni un rapport de ct de contre visite de l ancien proprietaire qui etait vierge ,le lendemain je repasse la voiture aux ct et la surprise rrrnL'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint.rn7.1.5.c.2 Coussin gonflable manifestement inopérant• Témoin de dysfonctionnement allumérn• Message de dysfonctionnement pour les airbagsrrn8.4.1.a.2 Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à rnou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la routern• Fuite sur le circuit de refroidissement y compris échangeur eau et huile.rn• Fuite d'huile à la boîte de vitesses oùà la boîte de transfertrrndonc pneu complètement usee et risque de casser ou prendre feux le moteur rrrnque dois je faire svp

Par **morobar**, le **15/09/2019** à **11:13**

Bonjour,rrnRien dans la situation exposée ne confirme l'usage de faux, de vice caché...rrnVous avez acquis un véhicule à un vendeur non titulaire de la carte grise, avec des défauts apparents:rrn* pneumatiquesrrn* différents témoins allumés...rrn* fuitesrrnPar contre on on connaît pas la date d'établissement du C.T. même en contre visite.rrnVous pouvez recontacter le vendeur s'il accepte la reprise du véhicule.

Par **cool74**, le **15/09/2019** à **11:19**

bonjour les défauts sont apparus lorsque moi j'ai passé le ct sinon il n'apparaît pas sur l'ancien ct, le fait de fournir une carte grise non datée et signée par le premier titulaire de la carte grise et un acte de vente qui ne sont pas aux mêmes noms il y a pas faux?

Par **kataga**, le **15/09/2019** à **13:46**

Vu le peu d'explications que vous donnez, il est difficile de vous répondre ...
A vous de vous expliquer clairement et précisément ...
N'essayez pas de faire du droit ... racontez simplement l'histoire depuis le début avec toutes les précisions qu'il faut ... et sans cachoteries

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **10:03**

alors pour faire simple paul vend une voiture à pierre avec une carte grise marquée vendue sans ct et sans la date et sans signature avec un rapport de contre-visite en date du 21/11/2018 ou est écrit La connaissance de l'ensemble des défaillances constatées sur ce véhicule nécessite de disposer également du procès-verbal de contrôle technique périodique. pierre me revend la voiture avec un certificat de vente au nom de pierre avec la carte grise de paul non datée et signée, et le rapport de la contre-visite mais pas le rapport du ct normal, je vois sur le sol une tache d'huile je demande à pierre il me dit non ce n'est pas la voiture qui fuit je demande si il y a des réparations à prévoir il me dit non donc je pars avec la voiture et 1 heure 30 après un voyant moteur s'allume dans la voiture. le lendemain je décide de passer un ct à mes frais et sur le rapport et indiquent
5.2.3. e. 2. L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint.
7.1.5.c.2 Coussin gonflable manifestement inopérant
• Témoin de dysfonctionnement allumé
• Message de dysfonctionnement pour les airbags
8.4.1.a.2 Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à la sécurité des autres usagers de la route
• Fuite sur le circuit de refroidissement y compris échangeur eau et huile.
• Fuite d'huile à la boîte de vitesses ou à la boîte de transfert

Par **kataga**, le **16/09/2019** à **10:24**

Votre récit est trop imprécis ...
Continuez sans moi ...
Bonne chance pour la suite ...

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **10:35**

que comprenez-vous pas?

Par **kataga**, le **16/09/2019** à **11:01**

modèle du véhicule ?
kilométrage ?
prix d'achat ?
date de votre achat ?
cote argus ?
vendeur professionnel ou pas ?
comment avez-vous connu cette vente ? petite annonce ?
date du contrôle technique n° 2 ?
pourquoi achetez-vous une voiture dont le vendeur n'a pas fait établir la carte grise à son nom ?
avez-vous contacté le vendeur après la vente ? oui non ?
Lui avez-vous adressé une LRAR : oui ? non ?
etc .. etc ..

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **11:11**

date de votre achat ? 10/09/2019 à 22h
vendeur professionnel ou pas ?
particuliers ?
comment avez-vous connu cette vente ? petite annonce ?
le bon coin ?
date du contrôle technique n° 1 ? 21/11/2018
date du contrôle technique n° 2 ? 11/09/2019
pourquoi achetez-vous une voiture dont le vendeur n'a pas fait établir la carte grise à son nom ?
je le savais pas il m'a remis une enveloppe cachetée avec la carte grise dedans

Par **cool74**, le **16/09/2019** à **11:12**

après en quoi est-il utile d'avoir le modèle, le prix et la cote argus ?

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **07:38**

De connaître la valeur permet d'établir l'intérêt d'engager des moyens juridiques pour annuler la vente.
Manifestement vous avez acheté une épave roulante (peut-être) sans son contrôle technique à jour, sans rapport avec le propriétaire.
Bref une voiture possiblement volée ou détournée bonne pour la casse.

Par **cool74**, le **17/09/2019** à **09:04**

modèle mg type f
cote argus 6000 euro achetée 2500 je voudrais garder la voiture mais quoi demander au vendeur

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **09:13**

a) un certificat de cession signé par le titulaire de la carte grise
b) un certificat de situation administrative (certificat de non gage)
Puis immatriculer le véhicule
Mais si le titulaire actuel de la CG ne signale pas la cession auprès de l'ANTS la mutation va être sportive.

Par **cool74**, le **17/09/2019 à 09:16**

je peux pas lui demander les frais des reparations eventuel? ou un dedomagements?ou autre?

Par **cool74**, le **17/09/2019 à 09:25**

il y a pas vice cachee sur cette voiture?

Par **morobar**, le **17/09/2019 à 09:48**

NonrrnRien que des vices apparents, genre fuites, pneumatiques usés..rrnMais votre marge de manoeuvre s'établit à $10000 - 2500 = 7500$ euro.rnrnCe que vous pouvez espérer au mieux est l'annulation de la vente et la restitution du véhicule.

Par **cool74**, le **17/09/2019 à 09:58**

Mais votre marge de manoeuvre s'établit à $10000 - 2500 = 7500$ euro.rnrnque voulais vous dire?

Par **morobar**, le **17/09/2019 à 10:02**

Non c'est $6000 - 2500 = 3500$ euro.rnrnvaleur cote véhicule et prix réel d'achat.

Par **cool74**, le **17/09/2019 à 10:06**

Non c'est $6000 - 2500 = 3500$ euro.rnrnvaleur cote véhicule et prix réel d'achat.rnrnje comprend pas pourquoi mettre ca?

Par **morobar**, le **17/09/2019 à 14:53**

Hé bien ce n'est pas gagné dans le n'importe quoi pourvu que cela mousse.rnrnVous voulez garder le véhiculernrnIL vaut 6000 euro, prix que vous auriez du payernrnVous avez payé 2500 euro et vous avez donc une marge de manoeuvre de la différence.

Par **AlainD67**, le **21/09/2019** à **10:33**

Bonjour,
Le premier conseil que je peux donner c'est de ne pas se lancer dans l'achat d'une voiture avec un particulier s'y on n'y connaît rien. Faites vous accompagner par quelqu'un qui s'y connaît ou aller chez un pro.
Pas de CT, pas de carte grise au nom du vendeur, prix largement en dessous de la cote = arnaque à 99,9%.
Les défauts que vous citez sont tous facilement visible, donc aucun vice caché.
Ce que vous pouvez faire d'après moi, c'est soit essayer de redonner la voiture à votre vendeur, mais très peu de chance d'aboutir.
Ou alors mettez vous en contact avec le propriétaire dont le nom est sur la carte grise. S'il n'a pas encore déclaré la vente voyez avec lui s'il veut bien refaire un acte de vente avec vous. Une fois que c'est fait, faites les réparations, repassez un CT et faites la carte grise.
S'il a déclaré la vente vous êtes obligé de passer par votre vendeur, mettre une carte grise à son nom puis refaire une carte grise à votre nom.